



LICENCE DES DEBITS DE BOISSONS

Le délai légal est de 15 jours entre la déclaration et l'exploitation

Pour prise de rendez-vous ou demande d'information

Service Gestion du Domaine Public - Activités Commerciales

4, rue Clos Gaillard

Tél : 04.75.79.20.96

activitescommerciales@mairie-valence.fr

Licence demandée :

- Licence IV (tous les alcools)
- Petite licence restaurant (3^{ème} catégorie)
- Grande licence restaurant
- Licence à emporter (Petite et Grande)

Documents à fournir :

- Imprimé CERFA N°11542*05 à compléter
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie du bail de location ou de l'acte de propriété
- Photocopie des statuts de la société ou KBIS (moins de 3 mois)
- Photocopie du permis d'exploitation délivré suite à la formation (sauf pour les licences à emporter)
- **Original** de l'ancienne licence

Information pratique :

Formation au permis d'exploitation, la liste des établissements agréés est publiée sur le site du Ministère de l'Intérieur :

www.interieur.gouv.fr